RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

COMMUNIQUÉ ***POUR DIFFUSION IMMÉDIATE***

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES SITUÉS À ACTON VALE ET À SAINT-HYACINTHE

Saint-Hyacinthe, le 2 mars 2018 – Le retour du printemps marque également la réouverture des écocentres de la Régie. Ceux-ci sont situés **au 1880, rue Brouillette à Saint-Hyacinthe et au 68, rue Noël-Lecomte à Acton Vale** et sont accessibles gratuitement, sur preuve de résidence, aux citoyens des 25 municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

Les sites seront **ouverts tous les samedis et les dimanches de 8 h 30 à 16 h 30, du 14 avril au 25 novembre 2018.** Dans le but d'améliorer les services offerts aux citoyens de toutes ses municipalités membres, **le site de Saint-Hyacinthe sera également ouvert tous les vendredis, de 8h30 à 16h30 à compter du 13 avril.**

Les **matières admissibles** sont : les peintures, les huiles et les filtres à huile, les métaux, les pneus déjantés et propres, d'un diamètre inférieur à 112,5 cm (45 pouces), la brique, les résidus informatiques et électroniques, les vieux meubles, les résidus de bois et les débris de construction et de démolition. Pour une question de logistique, seules les remorques de 4 pieds x 8 pieds ou moins sont acceptées au site. De plus et pour cette même raison, les véhicules plus volumineux qu'une automobile, une camionnette ou un camion (*pick-up)* ne sont pas acceptés au site.

Aucun entrepreneur n'est admis aux sites pour disposer des résidus liés à ses opérations commerciales.

CONTRIBUEZ À RÉDUIRE LES FILES D'ATTENTE…

Il est important de contribuer à réduire les files d'attente… Comment ?

- En triant les matières avant d'arriver aux écocentres.
- En se faisant assister par un parent ou un ami pour procéder au déchargement des matières. **(Le personnel de la Régie n'est pas autorisé à procéder au déchargement des véhicules).**

ATTENTION !!! ATTENTION !!! ATTENTION !!!

Les résidus verts (branches, gazon, tourbe et feuilles) ne sont pas acceptés aux écocentres, de même que les résidus domestiques dangereux, à l'exception des peintures et des huiles.

DEUX SITES ACCEPTENT LA TERRE ET LES BRANCHES

Saint-Hyacinthe : au 1000, rue Lemire
Du lundi au jeudi : 8h00 à 16h15
Vendredi : 8h00 à 12h45
De la mi-avril jusqu'à la fin novembre

- **Acton Vale :** à l'extrémité de la rue Bernier
  En tout temps

- 30 -

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350